

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MAI 2019

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Monsieur Karim BOUKHACHBA se voit confier cette tâche.
Il procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil de l'Agglomération Creil Sud Oise.

Présents :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-François DARDENNE
M. Jean-Pierre BOSINO (*absent de la délibération n°19C099 à la délibération n°19C105 - présent de la délibération n°19C106 à la délibération n°19C122*)
M. Gérard WEYN
M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
M. Hervé ROBERTI (*absent de la délibération n°19C099 à la délibération n°19C100 - présent de la délibération n°19C101 à la délibération n°19C122*)
M. Abdelkrim KORDJANI
M. Philippe MASSEIN
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Michel DARSONVILLE
M. Eric MONTES
M. Cédric LEMAIRE
Mme Yvette FOURRIER-CESBRON
Mme Fabienne LAMBRE
M. Jean-Claude CABARET
Mme Méral JAJAN (*absente de la délibération n°19C099 à la délibération n°19C110 - présente*)

de la délibération n°19C111 à la délibération n°19C122)
M. Hicham BOULHAMANE (*absent de la délibération n°19C099 à la délibération n°19C115 - présent de la délibération n°19C116 à la délibération n°19C122*)
M. Michaël SERTAIN
Mme Sylvie DUCHATELLE
Mme Marie-Paule BUZIN
M. Rémy RUFFAULT
Mme Monique DUTRIAUX
M. Jean-Baptiste RIEUNIER
Mme Nellie ROCHEX
Mme Valérie LEFEVRE (*absente à la délibération n°19C099 - présente de la délibération n°19C100 à la délibération n°19C122*)
M. Louis AMIEL
M. Gilbert DONATI
M. Serge MACUDZINSKI (*absent de la délibération n°19C099 à la délibération n°19C100 - présent de la délibération n°19C101 à la délibération n°19C122*)
Mme Florence BOQUET
Mme Marie-France BOUTROUE

Représentés :

Mme Sophie LEHNER donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMMAIN
Mme Evelyne BLANQUET donne pouvoir à Mme Marie-Paule BUZIN
M. Frédéric TANGUY donne pouvoir à M. Jean-Pierre BOSINO *de la délibération n°19C106 à la délibération n°19C122*

M. Max FREMINE donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE *de la délibération n°19C116 à la délibération n°19C122*

Absents excusés :

M. Jean-Luc DION
M. Frédéric TANGUY (*absent de la délibération n°19C099 à la délibération n°19C105*)
M. Didier ROSIER
Mme Aïcha GUENDOUZE
M. Hassan BOUADDI
M. Mohamed ASSAMTI
Mme Danièle CARLIER
M. Adnane AKABLI
Mme Isabelle MAUPIN

M. Max FREMINE (*absent de la délibération n°19C099 à la délibération n°19C115*)
Mme Marie-Christine SALMONA
Mme Dominique LELONG
Mme Jacqueline CROIX
M. Rehman QURESHI
M. Claude ROBERT
Mme Mélanie HONOREZ
Mme Agnès PELFORT

19C099 – DECISIONS DU BUREAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

19C100 – DECISIONS DU PRESIDENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

19C101 – ZAC GOURNAY LES USINES – ILOT OA 6/7 : SIGNATURE PROMESSE DE VENTE D'UN ENSEMBLE DE PARCELLES AU PROFIT DE LA SOCIETE NEXITY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer toutes promesses de vente ou tous documents découlant de cette procédure avec NEXITY IR PROGRAMMES DOMAINES ou toutes filiales qui pourraient s'y substituer.
- D'imputer la recette correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

19C102 – ZAC GOURNAY - CONVENTION AVEC GRDF – VIABILISATION DES PARCELLES (ANCIENS ATELIERS ET GARAGES MUNICIPAUX)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver la convention de viabilisation établie entre l'ACSO et GRDF.
- d'autoriser le Président à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

19C103 – DSP TRANSPORT - PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer le protocole de fin de contrat relatif à la Délégation de Service Public Transport et tous documents s'y rapportant.

19C104 – CESSION DE 2 VEHICULES DE TRANSPORT COLLECTIF PAR VENTE AUX ENCHERES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver la réforme des véhicules mis en vente et leur sortie de l'inventaire,
- d'approuver le principe de vente des biens réformés via la plateforme de vente aux enchères par internet dénommée AGORASTORE,
- d'autoriser le Président à procéder à la vente des biens réformés au prix de la dernière enchère,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à la vente de chaque véhicule.

19C105 – TRANSPORTS SCOLAIRES - PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA REGION HAUTS DE FRANCE ET L'ACSO - AVENANT N° 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de valider cet avenant n° 1 prolongeant de 8 (huit) mois le protocole d'accord passé entre la Région Hauts de France et l'ACSO pour la compétence transports scolaires au sein du ressort territorial de l'ACSO,
- d'autoriser le Président de l'ACSO à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.

19C106 – GROUPEMENT DE COMMANDE EXTRASCOLAIRE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28/03/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de valider la modification de la délibération n°19C058 du 28 mars 2019,
- de désigner M. TANGUY Frédéric en tant que représentant unique de l'ACSO et qui sera également le Président de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes pour l'organisation des transports extrascolaires.

19C107 – CONVENTION ACSO / EPARECA / VILLE DE NOGENT-SUR-OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver la convention tripartite EPARECA / Ville de Nogent-sur-Oise / ACSO ci-annexée relative à la création d'un ensemble immobilier commercial dans le quartier des Coteaux,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

19C108 – REGLEMENT DE COLLECTE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION 19C030 DU 28 FEVRIER 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de valider la modification de l'article 18 du règlement fixant les conditions et modalités de la collecte des déchets ménagers et assimilés tel que proposé.

19C109 – AVIS SUR LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- Article 1^{er} : d'émettre **un avis défavorable** sur le projet de PRPGD présenté par la région des Hauts-de-France.
- Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

19C110 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer la convention portant sur la mise en œuvre de la tarification sociale de l'eau avec les communes concernées.

19C111 – COTISATION A L'AGRION DE L'OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'autoriser l'Agglomération à renouveler son adhésion à l'Agrion de l'Oise pour l'année 2019 et à verser la cotisation annuelle de 100 €.

19C112 – COMMUNE DE CRAMOISY - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 2 000 € en faveur de la Commune de Cramoisy pour l'organisation de sa fête communale.

19C113 – ASSOCIATION MUNICIPALE D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION MUSICALE DE MONTATAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 1 500 € en faveur de l'AMEM dans le cadre de l'organisation du Festival des Clochers.

19C114 – ASSOCIATION « GOBERVILLE TOKYO 2020 » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 2 000 € en faveur de l'Association « GOBERVILLE Tokyo 2020 ».

19C115 – ASSOCIATION RANDONNEE NOGENTAISE VILLERSOISE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 500 € en faveur de l'Association Randonnée Nogentaise Villersoise.

19C116 – ELECTION DE REPRESENTANTS A LA CAO DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHE DE TRAVAUX « REMPLACEMENT ET DEPLOIEMENT DE CONTROLE D'ACCES »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'élire les élus suivants pour siéger à la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes pour le marché de travaux « Remplacement et déploiement de contrôle d'accès », pour la durée du mandat en cours :
 - en tant que membres titulaires :
 - M. Jean-Claude CABARET
 - M. Jean-Michel ROBERT
 - en tant que membres suppléants :
 - M. Jean-Luc DION
 - M. Hervé ROBERTI

19C117 – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE L'ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver les conventions de mise à disposition des équipements sportifs de l'Agglomération Creil Sud Oise aux Villes et Associations.
- d'autoriser le Président à les signer ainsi que tous les documents y afférents.

19C118 – CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION DU RESEAU WIFI DANS LES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE L'ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver les termes de la convention « type » de mise à disposition du réseau WIFI dans les équipements sportifs de l'Agglomération Creil Sud Oise aux enseignants des établissements scolaires concernés.
- d'autoriser le Président à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

19C119 – APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2019 - EPIC OFFICE DU TOURISME CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'approuver le budget primitif 2019 de l'EPIC tel que présenté ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | BUDGET 2018 | BUDGET 2019 |
|---|-------------------|-------------------|
| DEPENSES | | |
| Opérations réelles | 599 825,00 | 602 388,14 |
| Opérations d'ordre | 7 000,00 | 6 600,00 |
| Reprise résultat antérieur | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 606 825,00 | 608 988,14 |

| | BUDGET 2018 | BUDGET 2019 |
|---|-------------------|-------------------|
| RECETTES | | |
| Opérations réelles | 606 825,00 | 463 545,00 |
| Opérations d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Reprise résultat antérieur | 0,00 | 145 443,14 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 606 825,00 | 608 988,14 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | BUDGET 2018 | BUDGET 2019 |
|--|-----------------|------------------|
| DEPENSES | | |
| Opérations réelles | 7 000,00 | 6 600,00 |
| Opérations d'ordre | 0,00 | 0,00 |
| Reprise résultat antérieur | 0,00 | 5 300,71 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 7 000,00 | 11 900,71 |

| | BUDGET 2018 | BUDGET 2019 |
|--|-----------------|------------------|
| RECETTES | | |
| Opérations réelles | 0,00 | 5 300,71 |
| Opérations d'ordre | 7 000,00 | 6 600,00 |
| Reprise résultat antérieur | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 7 000,00 | 11 900,71 |

| | | |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|
| TOTAL GÉNÉRAL DEPENSES | 613 825,00 | 620 888,85 |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|

| | | |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|
| TOTAL GÉNÉRAL RECETTES | 613 825,00 | 620 888,85 |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|

19C120 – COLLEGES-LYCEES-IUT : SUBVENTIONS FOYERS SOCIO-EDUCATIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de reconduire ces modalités pour le calcul du montant de la subvention versée au Foyer Socio-Educatif des établissements scolaires.

19C121 – REVERSEMENT DE FISCALITE AU SYNDICAT MIXTE DU PARC D'ACTIVITES MULTI-SITE DE LA VALLEE DE LA BRECHE (SMVB)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- De reverser au Syndicat Mixte du Parc d'Activités de la Vallée de la Brèche, au titre de l'année 2019, un acompte d'un montant de 195 230,50 €.

19C122 – REVERSEMENT DE FISCALITE AU SYNDICAT DU PARC ALATA

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- De reverser au syndicat du Parc Alata, au titre de 2019, la somme de 154 931 €.